



Conseil d'administration

352^e session, Genève, 28 octobre-7 novembre 2024

Section institutionnelle

INS

Date: 22 octobre 2024

Original: anglais

Quatrième question à l'ordre du jour

Point de situation sur la Coalition mondiale pour la justice sociale

Objet du document

Le présent document contient un point de situation sur la Coalition mondiale pour la justice sociale (voir le projet de décision au paragraphe 30).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat: Tous les résultats stratégiques ainsi que le Catalyseur A: Davantage de connaissances, d'innovation, de coopération et de communication pour faire progresser la justice sociale.

Incidences sur le plan des politiques: Oui.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Oui.

Unité auteur: Pôle Relations externes et institutionnelles, secrétariat de la Coalition.

Documents connexes: GB.350/INS/5; GB.349/INS/4; GB.349/PV(Rev.1); GB.347/INS/4; GB.347/INS/4/Complément d'information; GB.347/PV(Rev.); GB.346/INS/17/1; GB.346/PV.

► Introduction

1. À sa 349^e session (octobre-novembre 2023), le Conseil d'administration a approuvé la proposition du Directeur général d'établir une Coalition mondiale pour la justice sociale («la Coalition») et a prié le Directeur général de lui faire régulièrement rapport sur les progrès de la Coalition lors de ses futures sessions ¹.
2. Le présent document fait le point sur les progrès réalisés à ce jour par la Coalition ainsi établie, notamment en ce qui concerne la mobilisation de ses partenaires, la constitution de son groupe de coordination, son Forum inaugural, le développement de ses thématiques de travail et les étapes suivantes.

► Déploiement de la Coalition: des débuts prometteurs

3. Établie il y a tout juste un an, la Coalition a depuis pris beaucoup d'ampleur sur la scène politique, tout particulièrement grâce au Sommet sur le monde du travail de juin 2023 ² et au Forum inaugural organisé en juin 2024 ³, qui ont encouragé un grand nombre de partenaires à la rejoindre. Cet essor est révélateur non seulement de la pertinence du mandat de l'OIT et de l'intérêt qu'il suscite, mais aussi de la volonté générale de faire progresser la justice sociale en tant que composante essentielle du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Au cours des discussions préliminaires entre le secrétariat de la Coalition et les différents partenaires, il est clairement apparu que le message porté par la Coalition recueillait un large soutien et qu'il était urgent de définir un programme commun qui soit favorable à une approche centrée sur l'humain, améliore la cohérence des politiques et encourage l'intégration des questions sociales et d'emploi dans des cadres stratégiques plus larges.
5. Les modalités de gouvernance de la Coalition sont très appréciées, notamment le fait qu'elle constitue une plateforme de collaboration inédite, au sein de laquelle les partenaires peuvent mettre en commun leurs expériences, leur expertise et leurs connaissances. Un autre aspect particulièrement apprécié est qu'il n'est pas question de créer une nouvelle entité. Les partenaires de la Coalition se félicitent de cette initiative, lancée à un moment des plus opportuns, et soulignent la valeur ajoutée d'une telle plateforme, grâce à laquelle ils vont pouvoir donner corps à une ambition commune et rechercher des moyens d'action complémentaires pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) tout en s'acquittant de leur mandat respectif, au service des populations et à l'appui des politiques nationales.

¹ GB.349/PV(Rev.1), paragr. 265.

² OIT, «Sommet sur le monde du travail: La justice sociale pour tous».

³ OIT, «Forum inaugural de la Coalition mondiale pour la justice sociale».

Mobilisation des partenaires

6. Au moment où le présent rapport a été rédigé, plus de 300 partenaires de toutes les régions du monde ⁴ avaient rejoint la Coalition. Ils représentaient toutes les catégories de parties prenantes: gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs, organisations internationales, organisations régionales, banques de développement, entreprises, organisations internationales non gouvernementales, établissements universitaires et instituts de recherche. Le nombre considérable de partenaires qu'elle a mobilisés en tout juste une année fait de la Coalition non seulement l'initiative la plus vaste jamais pilotée par l'OIT, mais aussi l'une des plus grandes alliances du système des Nations Unies.
7. Le Bureau, aussi bien au siège que sur le terrain, poursuivra ses efforts de mobilisation auprès des partenaires potentiels et confirmés, en prêtant une attention particulière à la représentation géographique et à la diversité, ainsi qu'à la complémentarité de leurs mandats respectifs. En encourageant la diversité et une représentation équilibrée au sein du réseau de partenaires, le Bureau entend renforcer l'impact collectif de la Coalition.

Groupe de coordination

8. À la suite de l'établissement de la Coalition et conformément à ses modalités de gouvernance, un groupe de coordination a été créé en avril 2024 ⁵. Il est composé comme suit:
 - a) le Directeur général du BIT, en qualité de coprésident;
 - b) un représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU): le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales (Département des affaires économiques et sociales (DESA));
 - c) 12 représentants gouvernementaux nommés par le groupe gouvernemental de l'OIT sur une base régionale, dont l'un assurera la coprésidence (à déterminer entre les 12 représentants des gouvernements): Brésil (coprésidence), Belgique, Colombie, États-Unis d'Amérique, Inde, Japon, Kenya, Namibie, Philippines, Suisse, Tunisie et Türkiye;
 - d) six représentants employeurs nommés par le secrétariat du groupe des employeurs de l'OIT, dont l'un assurera la vice-présidence: Fédération des employeurs de Malaisie (vice-présidence), Confédération des associations des employeurs d'Allemagne, Confédération patronale de la République dominicaine, Fédération des employeurs du Kenya, Organisation internationale des employeurs et Fédération japonaise des entreprises;
 - e) six représentants travailleurs nommés par le secrétariat du groupe des travailleurs de l'OIT, dont l'un assurera la vice-présidence: Confédération syndicale internationale (CSI) (vice-présidence), Congrès du travail du Canada, Confédération française démocratique du travail, Confédération générale du travail de la République argentine, Confédération syndicale indonésienne pour la prospérité et Congrès des syndicats du Ghana;
 - f) un représentant d'une entreprise, nommé par le secrétariat du groupe des employeurs de l'OIT: groupe Adecco;

⁴ Coalition mondiale pour la justice sociale, «[Découvrez les contributions de nos partenaires](#)».

⁵ GB.349/INS/4, paragr. 21-27.

- g) un représentant d'une fédération syndicale mondiale, nommé par le secrétariat du groupe des travailleurs de l'OIT: UNI Global Union;
 - h) jusqu'à deux représentants d'organisations du système des Nations Unies partenaires de la Coalition: Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes);
 - i) un représentant d'une organisation internationale économique ou d'une institution financière internationale: Organisation mondiale du commerce;
 - j) jusqu'à deux représentants d'organisations régionales: Ligue des États arabes; Banque de développement des Caraïbes;
 - k) un représentant d'une organisation internationale non gouvernementale: Oxfam International;
 - l) un représentant d'un établissement universitaire: Institut de hautes études internationales et du développement de Genève.
9. Le groupe de coordination a tenu sa première réunion sous forme virtuelle le 22 mai 2024. Celle-ci a principalement été l'occasion de faire le point sur les progrès de la Coalition et le développement de ses thématiques de travail. Les membres du groupe ont souligné la nécessité de mettre en œuvre des initiatives concrètes et pragmatiques et insisté sur l'importance de la collaboration entre les partenaires. Ils ont également discuté des préparatifs du Forum inaugural de la Coalition de juin 2024, et notamment des stratégies qu'il convenait de consolider pour garantir une exécution efficace du programme d'activités de la Coalition en 2025.

Forum inaugural

10. Le Forum inaugural de la Coalition a eu lieu le 13 juin 2024, dans le cadre de la 112^e session (2024) de la Conférence internationale du Travail («la Conférence»). Il a réuni plus de 1 200 participants, qui étaient des représentants des partenaires de la Coalition et des membres des délégations tripartites de l'OIT accréditées à la Conférence.
11. Le programme du Forum inaugural avait été conçu dans le prolongement direct des efforts engagés pour développer de manière collaborative les thématiques de la Coalition. Il faisait fond sur les conclusions du Sommet sur le monde du travail tenu dans le cadre de la 111^e session (2023) de la Conférence, qui avait pour thème principal «La justice sociale pour tous». Le Forum a permis de mettre en évidence les mesures concrètes prises ou envisagées par les partenaires de la Coalition pour promouvoir la justice sociale, en lien avec les domaines thématiques de la Coalition, ainsi que de préparer le terrain pour faciliter la collaboration future et renforcer l'impact de l'action menée.
12. La séance plénière consacrée au Forum a été ouverte par les coprésidents du groupe de coordination. Elle comportait trois dialogues thématiques: i) renforcer la résilience des sociétés; ii) améliorer la cohérence des politiques économiques et sociales; iii) favoriser le dialogue social pour une prospérité partagée. Chacun de ces dialogues a fait ressortir, à travers des exemples d'initiatives concrètes, la volonté des partenaires de renforcer leur action et de collaborer plus étroitement. Dans son discours liminaire, le Président du Népal, Ramchandra Paudel, a insisté sur la nécessité de faire converger les priorités économiques, environnementales et sociales. Il a souligné combien il était important de s'adapter à l'évolution mondiale du marché du travail et de s'ouvrir aux nouvelles technologies et aux nouveaux modèles économiques. Il a également rappelé l'impact que le changement

climatique avait sur le Népal et a lancé un appel en faveur de l'instauration d'une justice climatique mondiale, afin que nul ne puisse échapper à ses responsabilités. Le Président Paudel a conclu son allocution par un plaidoyer en faveur des droits des travailleurs migrants, du multilatéralisme et d'une répartition équitable des fruits du travail, condition essentielle d'une paix et d'une prospérité durables.

13. La séance plénière a accueilli 40 orateurs représentant des partenaires de la Coalition de toutes les régions, parmi lesquels des représentants de gouvernements, d'organisations d'employeurs et de travailleurs, d'organisations internationales et d'organisations régionales. Les dialogues thématiques ont été l'occasion de mettre en lumière des stratégies efficaces pour relever les défis présents et à venir. Les participants ont souligné l'importance de prendre en considération autant la croissance économique que les objectifs sociaux grâce à un cadre d'action cohérent qui renforce la résilience de la société et de l'économie. La paix, les droits fondamentaux et la protection des groupes vulnérables ont été reconnus par tous comme des impératifs pour parvenir à la justice sociale. Les participants ont également échangé des idées et des bonnes pratiques fondées sur des données factuelles pour guider l'élaboration de stratégies permettant de concilier les politiques économiques et sociales. La justice climatique et les politiques garantissant des pratiques commerciales équitables ont été mises en avant comme étant des piliers indispensables pour que la Coalition et ses partenaires puissent atteindre les objectifs fixés. En outre, plusieurs participants ont insisté sur le besoin pressant d'investir à plusieurs niveaux, allant des infrastructures (y compris l'accès au logement et à des réseaux numériques fiables) jusqu'à des services essentiels tels que les soins de santé universels. Certains ont aussi mis l'accent sur des domaines d'intervention clés comme la promotion du travail décent, l'accès à un enseignement et à des compétences, la promotion de pratiques commerciales responsables et la prise en compte des droits humains et des normes du travail dans les politiques économiques pour favoriser la justice sociale. Une autre question prioritaire mise en avant par de nombreux participants est le rôle du dialogue social pour l'élaboration de politiques inclusives et la promotion d'initiatives visant à renforcer les institutions de dialogue social et à doter les organisations des moyens de faire face aux nouveaux enjeux et aux nouvelles perspectives.
14. La «zone partenaires» du Forum, qui disposait d'un espace d'exposition interactif destiné à faire connaître les thématiques de travail de la Coalition, a permis aux partenaires de se rencontrer, de participer à des discussions thématiques et d'apporter des idées nouvelles. De nombreux entretiens avec les partenaires ont eu lieu tant dans la «zone partenaires» que dans la «zone médias», et le déroulement du Forum a été largement diffusé sur les médias sociaux et la plateforme ILO LIVE.
15. Le Forum s'est achevé avec les déclarations des vice-présidents du groupe de coordination de la Coalition, des secrétaires généraux de l'Organisation internationale des employeurs et de la Confédération syndicale internationale, ainsi que du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé et du Sous-secrétaire général chargé du développement économique du DESA, au nom du Secrétaire général de l'ONU. Tous ont rappelé les objectifs de la Coalition et l'ambition commune de ses membres, réitéré leur engagement de faire avancer ses priorités thématiques par des initiatives spécifiques et appelé les partenaires de la Coalition à redoubler d'efforts pour faire progresser la justice sociale. Le Forum s'est conclu avec, en point d'orgue, un discours du coprésident du groupe de coordination de la Coalition, Luiz Inácio Lula da Silva, Président du Brésil, qui a honoré l'événement de sa présence et qui a attiré l'attention sur les défis, dont les effets du COVID-19, le changement climatique et les tensions politiques, auxquels est actuellement confrontée la communauté internationale, et en particulier les travailleurs. Le Président Lula a souligné l'importance que revêtent la justice sociale, la

nécessité de garantir des salaires équitables, l'égalité des genres et la lutte contre la pauvreté, en particulier dans les pays du Sud. Il a aussi appelé de ses vœux une réforme de la gouvernance mondiale, une plus grande inclusion des pays en développement et un renforcement de la collaboration internationale pour lutter contre les inégalités et faire face au changement climatique et aux progrès technologiques, comme l'intelligence artificielle (IA).

16. Il est proposé d'organiser la prochaine édition du Forum pendant la 113^e session (2025) de la Conférence, étant donné que la présence de nombreux mandants permet d'assurer une participation plus forte et plus inclusive des partenaires de la Coalition et des autres mandants de l'OIT. Le secrétariat de la Coalition pourrait aussi s'appuyer sur les enseignements tirés du Forum inaugural et prendre en considération les retours d'expérience.

Activités de communication et plaidoyer

17. Des outils de communication ont été élaborés dans le but d'expliquer la raison d'être de la Coalition, ses objectifs et ses moyens d'action. Le site Web de la Coalition a été lancé au début de l'année 2024 et contient désormais des informations sur les partenaires (profils, logos et vidéos), lorsqu'elles sont disponibles. Il est en cours d'extension et inclura des informations sur les contributions et engagements des partenaires, ainsi que des rubriques sur les bonnes pratiques et les actions menées sur le terrain. La plateforme dédiée au développement des thématiques de travail offre toujours un espace dynamique de discussion et d'échange, ainsi que des fonctionnalités spécifiques et adaptées à l'intention du groupe de coordination. Ces ressources, qui seront régulièrement actualisées, pourront être consultées par les partenaires, le but étant de faciliter leur participation et la conduite d'actions de plaidoyer en faveur de la justice sociale.
18. Dans le cadre du Forum, le Directeur général du BIT, Gilbert F. Houngbo, et le Président du Brésil, Luiz Inácio Lula da Silva, ont cosigné une tribune intitulée «Social Justice Is the Best Policy»⁶ (la justice sociale est la meilleure politique).
19. Tout au long du printemps et de l'été 2024, la Coalition a fait l'objet de présentations à l'occasion de diverses rencontres réunissant un large éventail de parties prenantes, notamment des partenaires potentiels, des organisations de travailleurs, des entreprises et des jeunes dirigeants de demain. Les actions de mobilisation et de sensibilisation se poursuivent cet automne, et des ressources accrues ont été allouées aux activités de communication. Les mandants et les partenaires sont encouragés à inviter le secrétariat de la Coalition à participer aux manifestations qu'ils organisent et à y prendre la parole.
20. Pour 2025, le secrétariat de la Coalition élabore un programme complet de sensibilisation et de communication qui sera présenté au groupe de coordination et qui sera mis en œuvre lors de manifestations clés telles que la Journée mondiale de la justice sociale (20 février), le Forum de la Coalition et le deuxième Sommet mondial pour le développement social (4-6 novembre). L'accent devrait être mis en particulier sur les moyens de faire davantage entendre la voix des jeunes et de renforcer leur autonomisation. Le secrétariat organisera en outre des réunions avec les points focaux des partenaires et des bureaux extérieurs de l'OIT afin d'accroître la collaboration et de donner un plus large écho encore au message de justice sociale.

⁶ Project Syndicate, «Social Justice Is the Best Policy».

► Développement des thématiques de travail

21. Le but étant d'accroître les progrès réalisés en faveur de la justice sociale en allant au-delà des activités existantes, la Coalition a vocation à constituer un espace de collaboration au sein duquel les partenaires pourront, individuellement et collectivement, se créer des occasions d'accroître la portée et l'impact de leurs actions au service de la justice sociale. Il est attendu des partenaires qu'ils s'engagent à faire progresser la justice sociale aux niveaux national, régional et/ou international, en œuvrant à un programme commun pour une «société socialement juste» dans laquelle tous les êtres humains «ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales» ⁷.
22. Le développement des thématiques de travail de la Coalition n'a cessé de progresser, à la lumière des discussions et des décisions antérieures du Conseil d'administration, depuis que celui-ci a approuvé l'établissement de la Coalition à sa 349^e session. Les thématiques de travail, définies sous la direction de l'OIT et avec le concours de ses partenaires, s'articulent autour des six domaines retenus par le Conseil d'administration et ont servi de point de départ aux échanges que le Bureau mène avec les nouveaux partenaires. Ces échanges visent à déterminer et à orienter les activités et les interventions clés que les partenaires souhaitent mettre en œuvre pour contribuer aux objectifs de la Coalition.
23. Outre les échanges bilatéraux avec les partenaires, deux initiatives majeures ont grandement contribué au développement des thématiques de travail de la Coalition:
 - a) Une série de sessions virtuelles interactives (webinaires) a été organisée par le Bureau en mars et avril 2024 afin de mieux cerner les domaines intéressant les différents partenaires et d'entamer l'élaboration de propositions en vue d'une collaboration concrète. Les sept sessions organisées, dont chacune a réuni entre 150 et 400 participants, ont consisté en une séance de présentation et une discussion technique sur chaque thématique et offert aux partenaires la possibilité d'échanger sur leurs priorités et les domaines qui les intéressaient, notamment les causes ou initiatives particulières qu'ils étaient disposés à faire avancer sous les auspices de la Coalition. Elles ont également offert à l'OIT une occasion de mettre en lumière certaines des initiatives et des actions de collaboration qu'elle entendait renforcer et mener à plus grande échelle par l'intermédiaire de la Coalition et de trouver de nouveaux partenaires potentiels au service d'objectifs communs.
 - b) Le Forum inaugural a contribué à faire encore progresser le développement des thématiques de travail de la Coalition grâce aux dialogues thématiques organisés entre les partenaires, qui ont fait part de leurs expériences en la matière et des activités concrètes qu'ils mettaient en œuvre ou prévoyaient de mener pour faire avancer la justice sociale dans le cadre de la Coalition. Il a aussi offert aux partenaires un lieu où nouer des liens et échanger en détail sur les possibilités de collaboration et d'initiatives conjointes susceptibles d'être engagées dans l'avenir.
24. Les sessions interactives et le Forum inaugural ont bénéficié de la participation active d'un grand nombre de personnes, dont un large éventail de partenaires issus de différentes catégories et régions. Les interventions et les déclarations des partenaires ont confirmé la raison d'être, les objectifs et le champ d'action de la Coalition, validant ainsi la pertinence des

⁷ OIT, [Déclaration de Philadelphie](#), Partie II (a).

thématiques retenues. Fait important, les retours d'information obtenus à ce jour montrent que les domaines thématiques approuvés par le Conseil d'administration cadrent parfaitement avec les priorités des partenaires, dont beaucoup ont exprimé une forte volonté de contribuer à l'action menée pour progresser dans l'un ou plusieurs de ces domaines.

25. Sur la base des échanges susmentionnés et des orientations fournies par le Conseil d'administration, et en synergie avec le programme de travail de l'OIT, le Bureau a formulé des propositions pour chaque domaine thématique, en précisant les principales actions concertées qui pourraient être lancées ou élargies sous les auspices de la Coalition. Ces propositions préliminaires ont été retenues car elles sont susceptibles de susciter des actions multipartites transformatrices sur le terrain. Elles doivent être menées conjointement par des organisations internationales poursuivant les mêmes objectifs et dont les mandats se renforcent mutuellement. Si certaines de ces propositions sont en voie de création, d'autres s'appuient sur des initiatives existantes qui doivent être étendues de diverses manières, par exemple en augmentant le nombre de pays participants, en associant plus de partenaires, en élargissant leur champ d'action ou en élaborant des stratégies cohérentes. Nombre de ces propositions doivent encore être finalisées d'ici à la fin de 2024 pour pouvoir être mises en œuvre à compter de 2025.
26. Les interventions clés décrites ci-dessous ont été regroupées par domaine thématique, en précisant les objectifs visés, l'ambition générale poursuivie et les activités définies pour chaque thème. Le secrétariat de la Coalition s'emploie actuellement à déterminer les organisations qui souhaiteraient porter conjointement ces interventions clés. Une fois cette étape franchie, d'autres partenaires seront invités à soutenir une ou plusieurs de ces interventions clés, ainsi que toute autre action collective ou individuelle à l'égard de laquelle ils souhaitent s'engager.
 - a) **Lutter contre les inégalités, la discrimination et l'exclusion:** les fortes inégalités et la persistance d'une discrimination systémique constituent des obstacles majeurs à la justice et à la cohésion sociales. Si l'on veut prévenir et réduire les inégalités, il faut s'attaquer aux causes profondes des inégalités ainsi qu'aux éléments déclencheurs et déterminants à tous les niveaux, par une action cohérente et coordonnée qui mette l'accent sur les plus vulnérables⁸. Cela suppose également de lutter à la fois contre les inégalités verticales, qui découlent souvent de la discrimination et de l'exclusion entre les ménages ou les individus, et les inégalités horizontales entre différents groupes du fait de facteurs comme le genre, l'âge, la nationalité, l'appartenance ethnique ou le handicap. Les partenaires s'engagent à intensifier leur action et leur collaboration afin de prévenir et de réduire les inégalités dans toutes leurs dimensions, de favoriser l'égalité des chances et l'obtention de résultats et d'améliorer l'accès de tous aux biens et services de base. L'ambition commune est de créer des sociétés dans lesquelles la justice sociale est une réalité pour tous, en veillant à ce que les bienfaits du progrès et du développement profitent équitablement à toutes les catégories de la population sans que personne ne soit laissé de côté, tout en contribuant à la réalisation des ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 10. Il s'agira notamment de parvenir aux réalisations suivantes:
 - **Centre d'excellence sur les inégalités:** le but est de contribuer au renforcement des capacités des pays afin de leur permettre de concevoir des stratégies fondées sur des données factuelles pour lutter contre les inégalités; il s'agit aussi d'appuyer l'élaboration d'outils d'analyse des inégalités, y compris des outils pour l'égalité des genres, la diversité, l'inclusion et le développement d'un réseau universitaire.

⁸ GB.346/INS/5.

- **Une approche cohérente et intégrée pour répondre aux besoins fondamentaux et lutter contre les inégalités:** cette approche vise à définir des stratégies par pays pour traiter les différentes dimensions des inégalités en fonction des atouts respectifs de chacun des partenaires de la Coalition, en s'appuyant sur la collaboration multilatérale et les synergies entre les outils et les méthodes afin de trouver des solutions durables et inclusives.
 - **Coalition internationale pour l'égalité de rémunération (EPIC):** cette coalition vise à accélérer les progrès vers l'équité salariale entre les femmes et les hommes en aidant les gouvernements et les parties prenantes à prendre des mesures concrètes en vue de combler les écarts de rémunération par des améliorations législatives, des activités de renforcement des capacités et des mesures de suivi.
- b) **Réaliser les droits au travail en tant que droits humains, assurer le respect de la dignité humaine et satisfaire les besoins fondamentaux:** les droits humains et les droits au travail sont au cœur de la promotion de la justice sociale et constituent de ce fait des garde-fous qui permettent de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté lors des multiples transitions et crises qui agitent un monde en pleine mutation. Les travaux menés dans ce domaine visent à favoriser l'application des normes, règles et principes portés par les Nations Unies, notamment les normes internationales du travail ⁹, et à renforcer l'état de droit et la bonne gouvernance. Ils doivent également contribuer à garantir la satisfaction des besoins fondamentaux des personnes et, ainsi, à assurer le respect de leur dignité humaine et à renforcer leur capacité d'agir. Cela suppose notamment de promouvoir et de garantir un accès effectif aux services qui répondent aux besoins humains fondamentaux et sont indispensables au bien-être des personnes, à leur inclusion sociale et à leur participation active à la société au niveau national, notamment en ce qui concerne les soins de santé, l'éducation, l'accès à une alimentation suffisante, le logement, l'eau, l'assainissement et l'énergie, en accordant une attention particulière aux plus vulnérables. Les actions dans ce domaine seront menées dans le plein respect de la diversité culturelle et fondées sur une volonté de compréhension mutuelle et de collaboration entre les pays et les régions. Les partenaires qui participent aux travaux dans ce domaine thématique partagent l'ambition d'exploiter tout le potentiel des normes, règles et principes internationaux qui font partie du cadre d'action des Nations Unies, en veillant non seulement à favoriser mais aussi à accélérer la réalisation des ODD 8 et 16, notamment du point de vue des indicateurs 8.8.2, 16.2.2 et 16.10.1.
- **Économie des droits humains:** élaboration d'un cadre pour la promotion et l'avènement d'une économie axée sur les droits humains qui favorise des politiques économiques fondées sur les droits humains et les droits au travail afin de placer «les personnes et la planète» au cœur des priorités, de renforcer la cohérence des politiques et la coopération internationale et de promouvoir le respect des obligations découlant des engagements internationaux pris volontairement.

⁹ Les droits au travail font partie intégrante des droits humains et complètent toute une série d'instruments des Nations Unies. Voir, par exemple, le [Référentiel des normes internationales du travail et instruments internationaux connexes](#).

- **Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires:** il s'agit de créer une plateforme permettant de promouvoir des moyens de subsistance équitables pour les travailleurs des systèmes alimentaires et d'améliorer leur niveau de vie et celui de leur famille. L'objectif est d'obtenir de meilleurs résultats en renforçant la collaboration intersectorielle, en mobilisant des ressources supplémentaires et en transposant à plus grande échelle les initiatives fructueuses afin d'entraîner un changement structurel dans les systèmes alimentaires et de faire progresser la justice sociale à l'échelle mondiale.
- c) **Promouvoir l'emploi productif et librement choisi ainsi que les entreprises durables en étendant les possibilités d'accès et les capacités en la matière:** ce domaine d'action est centré sur la promotion d'un environnement favorable aux entreprises durables, au travail décent et à la croissance de la productivité. L'objectif des partenaires contribuant à cette thématique est de faire en sorte que les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, et les travailleurs aient les compétences, les technologies et les ressources nécessaires pour pouvoir prospérer dans un monde en constante évolution, tout en garantissant la justice, l'équité et l'égalité des chances, notamment pour les jeunes et les femmes, et en accélérant les progrès vers la réalisation des cibles 8.5 et 8.6 des ODD. Les principales mesures envisagées consistent à promouvoir l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie et au développement des compétences, à exploiter le potentiel de la numérisation et de l'IA pour le bien de tous et le développement durable, à promouvoir l'entrepreneuriat et à élaborer des stratégies de formalisation, parallèlement à d'autres politiques actives du marché du travail.
- **Des entreprises responsables pour des sociétés inclusives et durables:** il s'agit d'ancrer la justice sociale et la durabilité dans les pratiques commerciales afin de promouvoir une prospérité partagée et une croissance durable pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité, y compris celles de l'économie sociale et solidaire.
 - **Des écosystèmes de productivité propices au travail décent et à la justice sociale:** cette initiative consiste à agir sur les causes profondes des déficits de productivité et de travail décent dans les pays partenaires en adoptant une approche systémique et globale et à contribuer à promouvoir un environnement favorable aux entreprises durables ainsi que l'investissement dans les compétences ¹⁰, afin de favoriser le plein emploi productif et une croissance économique pérenne, en accordant une attention particulière aux petites et moyennes entreprises et à l'autonomisation économique des femmes.
 - **Renforcer les moyens d'action des jeunes pour faire progresser la justice sociale:** cette initiative consiste à ouvrir plus de possibilités aux jeunes, notamment par l'accès au travail décent, au développement des compétences et à l'entrepreneuriat. L'idée est aussi d'accroître la portée et l'impact de l'action menée en associant des organisations dirigées par des jeunes et en donnant davantage d'ampleur aux initiatives régionales et nationales visant à renforcer les moyens d'action des jeunes.

¹⁰ Conformément à la Stratégie de l'OIT en matière de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie 2030.

- **Une IA socialement juste/une IA ayant un impact social:** le but est d'utiliser l'IA pour répondre aux enjeux de la société en mettant l'accent sur le partage des connaissances, le renforcement des capacités et la mise en œuvre de politiques en faveur d'une croissance inclusive.
- d) **Assurer une protection et renforcer la résilience:** les partenaires qui contribuent aux travaux dans ce domaine thématique s'emploient à améliorer le niveau de vie et à renforcer la résilience des individus et des entreprises à l'égard des crises, lesquels seront mieux armés pour faire face aux mutations rapides à l'œuvre. Il s'agit notamment d'assurer une protection sociale universelle par le développement de systèmes de protection sociale, y compris des socles de protection sociale, en prêtant une attention particulière à la couverture santé universelle. Les partenaires concernés s'emploieront également à faire progresser la protection au travail pour tous par des salaires adéquats, l'amélioration des conditions de travail et la protection contre les accidents et les maladies liés au travail.
- **Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes:** cette initiative facilite l'élaboration, le financement et la mise en œuvre de feuilles de route nationales destinées à accélérer la création d'emplois décents et l'instauration d'une protection sociale universelle afin de favoriser des transitions justes au niveau des pays. Elle promeut la mise en place, sur la base du dialogue social, de politiques et d'approches sectorielles intégrées et fondées sur les droits qui tiennent compte des considérations de genre, les financements intégrés qui encouragent les investissements à dividende social et la coopération multilatérale.
 - **Initiative en faveur du salaire vital:** conformément aux principes convenus dans les conclusions de la Réunion d'experts sur les politiques salariales, y compris le salaire vital, cette initiative promeut les approches du salaire vital qui tiennent compte des besoins des travailleurs et de leur famille, ainsi que de facteurs économiques, en prenant en considération les causes profondes des faibles rémunérations, notamment grâce au dialogue social, afin de parvenir à des solutions inclusives et collaboratives. Il s'agit également d'en soutenir la mise en application.
- e) **Appuyer une transition juste et renforcer la dimension sociale du développement durable, du commerce et de l'investissement:** ce domaine thématique est axé sur la mobilisation des ressources nationales, de l'investissement privé et de la solidarité internationale en faveur de la justice sociale. L'objectif consiste notamment à intégrer la justice sociale dans les politiques climatiques et environnementales et à faire en sorte que les cadres d'investissement publics et privés, la coopération pour le développement, les politiques financières et les accords commerciaux tiennent compte dans leurs processus décisionnels de critères liés à la justice sociale. Ces efforts vont dans le sens des ODD 8, 10, 13 et 17.
- **L'application de l'Accord de Paris au service d'une transition juste et de la justice sociale:** le but est de faciliter l'intégration de la justice sociale et du travail décent dans le prochain cycle de contributions déterminées au niveau national (2024-25), afin de garantir la cohérence entre l'action climatique et les objectifs de justice sociale ¹¹.

¹¹ Conformément aux [Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous](#).

- **Partenariat pour le coton:** cette initiative vise à améliorer la chaîne d'approvisionnement du coton grâce à la création de valeur ajoutée dans le secteur de la fabrication de vêtements, en ciblant dans un premier temps les pays africains. Elle est destinée à soutenir les priorités nationales de développement et à encourager de nouveaux investissements dans les capacités productives des pays partenaires, de façon à favoriser une croissance économique équitable, à amplifier les retombées positives du commerce en matière sociale et environnementale et à créer davantage de possibilités de travail décent.
- **L'investissement durable en faveur de la justice sociale:** l'idée est d'intégrer la justice sociale dans les cadres d'investissement en renforçant les normes environnementales, sociales et de gouvernance et en promouvant les modèles de financement éthiques qui produisent des effets positifs sur les plans social, environnemental et économique.

f) **Renforcer les institutions chargées du dialogue social:** dans ce domaine thématique, les partenaires s'efforcent de promouvoir une gouvernance efficace, de renforcer la confiance et de favoriser la cohésion sociale. Il s'agit ici de renforcer la collaboration et de consolider des consensus entre les gouvernements et les organisations de travailleurs et d'employeurs grâce au dialogue social, notamment en vue de renouveler le contrat social et d'accroître la cohérence des politiques dans le cadre de l'action menée aux échelles nationale et internationale en faveur de la justice sociale.

- **Le pouvoir du dialogue social au service de la justice sociale:** cette initiative vise à renforcer le dialogue social en développant et en diffusant les données et les connaissances consignées dans les bases de données existantes sur les institutions et les processus de dialogue social nationaux et transfrontières. Ces données et connaissances contribueront à éclairer les discussions et à les rendre plus inclusives, renforçant ainsi la confiance entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs. En outre, grâce au pouvoir fédérateur des réseaux mondiaux et régionaux, tels que l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires, les partenaires pourront s'appuyer sur des dialogues multipartites pour promouvoir des objectifs communs en matière de justice sociale, de manière à favoriser les solutions consensuelles dans tous les secteurs.
- **Intégration du dialogue social dans le système multilatéral:** par une action de sensibilisation et de communication menée au sein du système des Nations Unies et au-delà, cette initiative vise à favoriser une compréhension commune de l'importance que présente le dialogue social en tant qu'outil de gouvernance au service de la justice sociale. Des campagnes fondées sur des données factuelles feront ressortir les avantages d'un dialogue social efficace et inclusif, ainsi que l'importance de la liberté syndicale et de la reconnaissance effective du droit de négociation collective, catalyseurs essentiels de la justice sociale.

27. Le Bureau mène actuellement (à la date de rédaction du présent document) une action de suivi auprès des partenaires de la Coalition afin de définir leur contribution dans un ou plusieurs domaines thématiques. En collaboration avec des entités des Nations Unies, il organise des discussions de travail pour préparer des contributions actives à certaines initiatives alignées sur les mandats des partenaires. Une fois confirmées, ces initiatives seront intégrées dans le programme d'activités de la Coalition et présentées à tous les partenaires, qui seront invités à participer. Il pourrait être nécessaire de mobiliser des ressources pour financer certaines propositions, lesquelles sont donc subordonnées à l'obtention de financements supplémentaires.

28. En outre, de nombreux partenaires ont annoncé leur intention de prendre des mesures spécifiques, individuellement ou conjointement, pour obtenir des progrès dans un ou plusieurs des domaines thématiques de la Coalition aux niveaux national, régional et mondial. Ces mesures relèvent notamment des domaines suivants: ratification des normes internationales du travail; action législative pour un plus grand respect des droits des travailleurs et des engagements en faveur des droits humains; adoption de mesures stratégiques individuelles ou groupées et mise en place ou extension de programmes face à des difficultés persistantes; amélioration des services publics et de leur prestation en vue de garantir la satisfaction des besoins fondamentaux, en particulier ceux des plus vulnérables. Les mesures annoncées consistent aussi à intensifier les efforts déployés pour mettre en œuvre des plans de développement nationaux, à renforcer les processus et plateformes tripartites pour favoriser les approches participatives et mettre le potentiel du dialogue social au service des ODD, et à améliorer les cadres de collecte et de suivi des données. Les partenaires ont également fait part de leur volonté de diriger des activités pour renforcer la cohérence des politiques dans le cadre du système multilatéral en prenant des mesures spécifiques, telles que la création d'un centre d'expertise sur le commerce et le travail. D'autres sont résolus à intensifier leurs efforts de plaidoyer et de communication et à user de leur influence au sein de certains forums (par exemple les réunions du G7, du G20 ou des BRICS) et de certains processus régionaux pour faire connaître et promouvoir les objectifs généraux et les priorités thématiques de la Coalition, en vue d'encourager les autres acteurs du système multilatéral à prendre des engagements et mesures supplémentaires. Enfin, plusieurs partenaires ont déjà partagé des publications, des recherches, des données, des outils et du matériel de sensibilisation et de formation, ou exposé leurs expériences dans certains domaines thématiques, aidant ainsi la Coalition à développer ses thématiques de travail et à remplir sa fonction de vivier de connaissances et de compétences. Toutes ces initiatives, ainsi que d'autres contributions des partenaires, seront bientôt présentées sur le site Web de la Coalition. Elles joueront un rôle crucial en favorisant un échange de connaissances et de compétences entre les partenaires.
29. La contribution de l'OIT au développement des thématiques de travail de la Coalition aidera le Bureau à renforcer la cohérence des politiques et à amplifier l'action menée au titre de tous les résultats du programme et budget de l'Organisation, de façon à faire progresser la mise en œuvre des conclusions, stratégies, lignes directrices et plans de travail adoptés par les mandants tripartites, à créer des synergies entre les différentes initiatives de l'Organisation et à éviter les chevauchements d'activités. Lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, la Coalition permettra d'accroître la cohérence des politiques, de renforcer les partenariats et d'augmenter les investissements dans les initiatives qui font progresser le travail décent et la justice sociale aux niveaux mondial et régional, ainsi qu'au niveau des pays. En jouant un rôle de premier plan dans le processus de développement des thématiques de travail, l'OIT veille à ce que les efforts de la Coalition soient alignés sur ses valeurs, son mandat normatif et ses priorités stratégiques. Ce rôle de premier plan, qu'elle tient de sa position en tant qu'initiatrice de la Coalition et hôte de son secrétariat, lui permet aussi d'accroître son rayonnement au sein du système multilatéral. Ce faisant, l'OIT s'emploie à renforcer la cohérence de l'appui apporté par la communauté internationale à la mise en œuvre de politiques intégrées, en veillant à ce que les stratégies de développement mondiales soient conformes aux principes de la justice sociale et du travail décent.

► **Projet de décision**

- 30. Le Conseil d'administration prend note du point de situation sur la Coalition mondiale pour la justice sociale figurant dans le document GB.352/INS/4(Rev.1) et prie le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour le développement ultérieur de la Coalition.**